

Règlement des SYZ & CO Léman Sailing Speed Records

Genèse

A l'automne 2007, afin de répondre à l'intérêt croissant des compétiteurs lémaniques et étrangers pour les records à la voile, le Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève (CVSNG) a décidé de moderniser et de restructurer le Ruban Bleu et le Ruban Violet du Léman et de créer deux nouveaux challenges.

Afin de soutenir le CVSNG dans sa démarche, la Banque SYZ & CO SA a décidé de parrainer ces différents records, sous l'égide des SYZ & CO Léman Sailing Speed Records.

Désormais, quatre différents records sont inclus dans les « SYZ & CO Léman Sailing Speed Records » :

1. Le Ruban Bleu (Port-Noir - Le Bouveret - Port-Noir).
2. Le Ruban Violet Challenge Varesio (Port-Noir - Le Bouveret - Port-Noir en monocoque).
3. Le Record de l'heure à la voile sur le Léman (toutes catégories confondues de voilier immatriculé).
4. Le Record de vitesse absolue à la voile sur 1 kilomètre de distance sur le Léman (toutes catégories confondues de voilier immatriculé).

Les quatre records précités sont ouverts aux tentatives chaque année pendant l'horaire d'été, soit en 2010 du 28 mars au 30 octobre. Aucun de ces quatre records n'est en jeu durant le Bol d'Or Mirabaud (mi-juin), qui est une manifestation vélique distincte.

Chacun de ces quatre records est soumis à un règlement spécifique, édicté par le CVSNG. Les différents records sont cumulables au cours d'une tentative (ex. Ruban Bleu, Record de l'heure et Record de vitesse absolue), pour autant que le challenger respecte les conditions spécifiques de chaque règlement.

L'objet des présents règlements est de permettre d'essayer d'établir des records de vitesse à la voile sur le Léman. Un record demeure tant qu'il n'a pas été battu avec une marge prédéfinie.

Les personnes prenant part à ces records de vitesse à la voile sur le Léman le feront sur leur honneur et sous leur entière responsabilité vis-à-vis de leur équipage, de leur voilier et d'eux-mêmes.

Toute demande d'homologation d'un record sera examinée par ordre chronologique en date et en heure. L'heure à laquelle un concurrent commence son parcours sera considérée comme étant celle de sa tentative.

Tous les formulaires de course (Formulaire inscription, Feuille de route, Demande d'homologation) sont disponibles au secrétariat de la SNG et sur www.nautique.org, page Records.

Une remise des prix annuelle avec « Prize money » sera organisée chaque fin de saison au club-house de la SNG par le CVSNG et la banque SYZ & CO.

La banque SYZ & CO et le CVSNG récompenseront les meilleures performances annuelles de la façon suivante :

1. Le Ruban Bleu :

Meilleure tentative de l'année CHF 3'000.-, 2ème CHF 2'000.-, 3ème CHF 1'000.-. En cas de record absolu battu, le nouveau titulaire du record au jour de la cérémonie obtient une "prime" de CHF 2'000.-, de façon à recevoir CHF 5'000.-.

2. Le Ruban Violet Challenge Varesio :

Meilleure tentative de l'année CHF 3'000.-, 2ème CHF 2'000.-, 3ème CHF 1'000.-. En cas de record absolu battu, le nouveau titulaire du record au jour de la cérémonie obtient une "prime" de CHF 2'000.-, de façon à recevoir CHF 5'000.-.

3. Record de l'heure à la voile sur le Léman :

Meilleure tentative de l'année CHF 1'500.-, 2ème CHF 1'000.-, 3ème CHF 500.-. Le prix de la meilleure tentative est doublé (CHF 3'000.-) s'il équivaut au record absolu à la fin de la saison.

4. Record de vitesse absolue à la voile sur le Léman (sur 1 kilomètre de distance) :

Meilleure tentative de l'année CHF 1'500.-, 2ème CHF 1'000.-, 3ème CHF 500.-. Le prix de la meilleure tentative est doublé (CHF 3'000.-) s'il équivaut au record absolu à la fin de la saison.

Tous les prix sont cumulables, au sein d'une même tentative, pour autant que le challenger respecte les conditions des règlements de chacun des records qu'il revendique.

Seule la meilleure performance annuelle d'un challenger est prise en compte dans le classement final de chaque catégorie de records.

Ruban Bleu du Léman

Dans le but de favoriser la recherche technique dans le domaine du yachting, le Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève propose à tous les yachtsmen intéressés par la haute performance une course contre la montre sur le parcours **SNG-Bouveret-SNG**.

Cette course est dotée d'un trophée de valeur, le Challenge Ruban Bleu, qui restera en possession du propriétaire du bateau détenteur du record tant qu'une meilleure performance n'aura pas été établie.

S'il y a lieu, le Challenge Ruban Bleu sera remis au nouveau détenteur au cours d'une petite

cérémonie officielle. Le propriétaire du bateau recevra une photo avec certificat.

Ruban Violet du Léman

Dans l'esprit et le but du Challenge Ruban Bleu du Léman, le Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève propose, à tous les yachtmen, une course contre la montre sur le parcours **SNG-Bouveret-SNG** ouverte aux monocoques.

Cette course est un souvenir dédié à Vincent Varesio, membre d'honneur de notre club, qui a œuvré pour le Ruban Bleu avec une passion pour le monocoque.

Cette course sera dotée d'un Challenge Varesio Ruban Violet, offert par l'initiateur Fred Meyer. Ce challenge restera en possession du propriétaire du bateau détenteur du record, tant qu'une meilleure performance n'aura pas été établie, mais devra rester dans une vitrine de la SNG.

S'il y a lieu, le Challenge Varesio Ruban Violet sera remis au nouveau détenteur au cours d'une petite cérémonie officielle. Le propriétaire du bateau recevra une photo avec certificat.

Règlement commun des Challenges Ruban

Bleu du Léman et Ruban Violet du Léman

1. La course est ouverte aux yachts admis à courir le Bol d'Or Mirabaud, selon les règles en vigueur pour l'édition de l'année en cours.
2. Les tentatives de record pourront avoir lieu chaque année pendant l'horaire d'été (en 2009, du 29 mars au 24 octobre) et seulement de jour (départ au plus tard à 13h pour les multicoques ; départ au plus tard à 11h pour les monocoques). Ceci pour des raisons de sécurité.
3. Pour qu'une tentative puisse être homologuée, le challenger devra impérativement aviser la SNG au plus tard la veille (secrétariat ou svzrecords@nautique.org) en indiquant ses nom et adresse, les nom, numéros de course et ACVL du yacht, les noms du starter et/ou de l'accompagnant sur le bateau-suiveur, ainsi que le jour et l'heure de départ approximative. Le secrétariat de la SNG remettra alors au challenger une Feuille de route spécifique pour la tentative, contre paiement d'un émolument administratif de CHF 50.-.
4. La tentative sera confirmée une heure avant le départ au secrétariat de la SNG avec le nom des équipiers du yacht et les coordonnées de la personne de contact (nom et téléphone portable) à bord.
5. Il est recommandé à chaque challenger de se faire accompagner d'un canot à moteur, à même de lui prêter assistance en tout temps et tout au long du parcours. Le Cercle de la Voile se réserve d'imposer, en fonction des circonstances, cet accompagnement ainsi que la présence d'un preneur d'images de son choix à bord du bateau-suiveur du challenger.